

Note interne d'information de visite d'inspection

PACA	06	Subdivision de Nice 1	20/09/2005
<i>Inspecteurs</i>	SCOURZIC Philippe & HULLIN Jean-Louis		
<i>Etablissement</i>	LAFARGE Ciments		064.01193
<i>Commune</i>	CONTES- lieu dit PIMIAN		A
<i>Activité</i>	Exploitation de carrière		P1

Contexte environnemental / socio-économique

La carrière est située en partie sommitale d'un mont surplombant le village de Contes. Depuis son ouverture plusieurs villages se sont développés ayant une vue directe sur la carrière qui exploite en « dent creuse ». Les problèmes d'environnement et de voisinage sont peu nombreux. Et les journées « portes ouvertes » organisées par l'exploitant de l'usine permettent une bonne intégration dans ce contexte semi-urbain désormais, implanté au-dessus d'une zone industrielle.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés....)

La carrière produit uniquement pour la cimenterie. Les dimensions et capacités du four ne permettent d'envisager une augmentation particulière de la production. De plus le marché de la cimenterie reste stable.

Le gisement le plus favorable se situe au nord de la carrière. Cependant l'exploitant n'exploite pas actuellement cette zone qui sert de masque pour le reste de la carrière.

Lorsque la remise en état sera réalisée sur le front sud, il sera possible d'envisager d'exploiter le front nord.

Eléments divers

Empoussiérage : le taux de quartz est compris entre 2.4 et 2.9% pour certaines zones géographiques. Une signalisation présentant le risque doit être mis en place ainsi qu'une sensibilisation aux maladies pneumoconiales.

Les vibrations et tirs font l'objet d'un rapport détaillé relatant les différentes phases du tir.

Les EPI sont à la disposition du personnel soit prothèses auditives pour certains soit casques pour d'autres.

Le CHSCT est très largement associé depuis maintenant 4 ans à la prise en compte des éléments de sécurité au sein de l'entreprise (usine et carrière). Chaque incident fait l'objet d'une fiche qui est analysé. Les moyens financiers sont alors mis en œuvre selon un calendrier raisonnable.

Impressions de l'Inspecteur

Carrière entretenue et remise en état au fil de l'eau avec des plantations qui colonisent les espaces naturels dégagés par l'extraction.

Quelques éléments hétéroclites subsistent sur la carrière qui pourraient être évacués vers les filières appropriées.

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée? évolution)
ok	Mise en demeure de réaliser le bornage ; le bornage a été réalisé. Soldé
ok	Travaux concernant le stockage des boues d'hydroxyde d'aluminium : les matériaux ont été consommés et non renouvelés sur le site. Soldé
ok	Mise à jour du dossier de prescriptions chapitre explosifs. Adaptation à l'utilisation de détonateurs électroniques à retard. Soldé
ok	Mise à jour et réalisation du plan de circulation des véhicules sur piste. Soldé

Informations générales

Commune

Lieu dit

Date AP

Date expiration

Garanties financières

Date

Organisme bancaire

Matériau extrait calcaire

Production annuelle en Ts 500.000

OEP

Directeur technique déclaré

LAFARGE Ciments

CONTES - 06

PIMIAN

27/10/1989

01/07/2017

455000 €

à

Usage

cimenterie

Production 2004 en Ts 433.277

PREVENCEM (2* 1/2jour)

Alain DEMANGE

Personne présente pour la visite

Philippe BURNAGE

David FAUVET

Alain DEMANGE

Alain DEMANGE

Directeur de la Cimenterie

Responsable exploitation usine et carrière

Directeur Technique

Chef de carrière

Boutefeu

Alain DEMANGE

habilitation

10/09/98

CPT

Recyclage en 2005

Boutefeu

Mario MATRANGA

habilitation

CPT

Recyclage en 2005

Boutefeu

habilitation

CPT

Informations techniques et sociales

Matériel utilisé

Bascule

chargeur

dumper

Pelle

Concasseur

Arroseuse

Dumper

articulé

Non liste de camion = pesée au niveau usine

1

1

1 (puissance installée = 1200 KW) intégré dans l'AP cimenterie du 23 juin 2005.

fixe

Personnel

CHSCT

Horaires annuels

Michel LOPEZ

Délégué

dont intérimaire (remplacement AT ou travaux réaménagement)

4 conducteurs + 1 contremaître + Chef de carrière

Réfectoire

Sanitaire

Ok

Ok

Fonctionnement

Lafarge

DCI

DCI

Lafarge

Lafarge

Extraction

Forage

Minage

Traitement des matériaux

Alimentation du concasseur (chargeur et dumper)

Dépôt - pimian	2000 kg limité actuellement à 1.700 kg	AP du 14 mai 1984
Certificat d'acquisition	Lafarge	En cours d'actualisation, compte tenu du changement de directeur d'usine
UDR Drap	Lafarge 07/2000 du 23/10/2000 à 23/10/2005	
Consignation	Nobel	
Consignation	Nitrobickford actuellement	

Ecart relevé lors de la présente visite d'inspection	
N° fiche	Commentaires
1	Non-respect de l'article 20 du décret de 77, de l'article 4.9 de l'AP du 27/10/1989 et de l'article 2 de l'AP du 2/06/2004. Le tracé des pistes est différent du dossier de renouvellement d'autorisation.
2	Non-respect de l'article 4.4 de l'AP du 27/10/1989. Présence de déchets hétéroclites sur le site de la carrière.
3	Non-respect du chapitre VP du RGIE et de l'article 4.9 de l'AP du 27/10/1989. La validité du contrôle des moyens de lutte contre l'incendie disposés sur les véhicules sur piste ne peut être vérifiée. Le bon fonctionnement de ces dispositifs ne peut être garanti.

Remarques effectuées lors de la présente visites d'inspection	
N° remarque	Commentaires
1	Véhicules sur piste. Le tableau de bord et de commande de la chargeuse a été trouvé sous tension et sans surveillance. Cette situation est anormale.
2	Entreprises extérieures. Ces entreprises disposent de locaux et de certaines installations sur le site de la carrière. L'exploitant ne dispose pas des moyens permettant d'accéder à ces infrastructures en toutes circonstances. Ces éléments sont pénalisant au regard du risque incendie.
3	Les mesures de poussières révèlent la présence de taux de quartz supérieurs à 1 % à certains endroits. Il serait judicieux que l'exploitant prenne les dispositions nécessaires permettant d'alerter le personnel sur ce risque. Il devra l'indiquer et fournir les moyens de s'en protéger.
4	Dépôt d'explosif. Le personnel du poste de conduite en charge de la surveillance du dépôt doit pouvoir être joint en toute circonstance et sans délai. Les caisses et cartons contenant les explosifs doivent être systématiquement fermés.